ROUBAIX

La Représentation Proportionnelle A ROUBAIX

On nous communique la déclaration suivante :

« Mandatés par le Parti socialiste sous défaite à la réunion du 16 mars des délégués des différents partis politiques, la Ligue de la représentation proportionnelle aux prochaines élections municipales à Roubaix, nous avons tru que les délégués de ces partis se seraient inspirés de l'ordre du jour de la séance officieuse du 9 mars du conseil municipal, par lequel celui-ci « adjure les deux ses vœux le vote d'une loi sur la représentation proportionnelle et invitait les comités politiques à l'entendre en vue de drosser la loi sur l'exercice municipale prochaine. »

« Les délégués des partis socialiste et radical se déclarèrent pour l'application immédiate de la proportionnalité. Mais les délégués de l'Union républicaine anti-collectiviste lancèrent Union Sociale et Patriotique), sous le prétexte que ce mode de représentation, rigoureusement conforme à la justice et à l'équité, améliorerait des difficultés de 2e ordre, reculèrent devant son acceptation.

« Nous regrettons vivement leur attitude qui d'ailleurs par la crainte d'un scrutin qui donnerait aux partis, un nombre de conseillers proportionnel aux voix qu'ils auraient obtenues.

« L'Union républicaine anti-collectiviste préfère conserver le scrutinement par si simple parce qu'il permet une représentation proportionnelle défectueuse, grâce à laquelle la minorité d'électeurs réactionnaires détient la majorité au conseil municipal.

« Le Parti socialiste continuera à mener la lutte contre l'odieux scrutinement et pour la R. P. avec plus d'ardeur que jamais, convaincu qu'il est que le système actuel n'est qu'une violation flagrante du suffrage universel.

« *La Délégation de la Section Roubaisienne du Parti socialiste.* »

C'EST CHAUD

Un ouvrier teinturier de l'usine Motte-Bossut fils et Mengers, avenue des Villas, M. François Debaisieux, âgé de 20 ans, demeurant rue Delélaux, à Hem, a eu le bras droit ouvert de brûlures du 2e degré, en voulant empêcher la vidange de son bac plein d'eau bouillante. Quinze jours de repos.

EN RETIRANT DE LA LAINE

Une étirageuse du peignage de Beaurepaire, rue Kellermann, Mlle Marie Desoubler, âgée de 18 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Tiberghien, 7, s'est fait une profonde plaie par rallonge du dos du majeur gauche en voulant retirer un morceau de laine engagé dans les organes de son métier. Quinze jours de repos.

SUITES GRAVES D'UNE CHUTE

Chez MM. Paul et Jules Sion, fabricants, rue de la Gare, un rentreur, M. Pierre Briffaut, 29 ans, demeurant rue de Tourcoing, cité Saint-Pierre, 2, tombant avec une enjoupe pesant 150 kilos, a fait un violent effort pour la retenir et éviter ainsi d'avoir les deux jambes brisées.

Il en est résulté pour l'ouvrier une déchirure musculaire lombaire avec contusion de la cuisse. M. Briffaut, du fait de cet accident, subira une incapacité permanente partielle de travail.

POUCE ÉCRASÉ

Chez MM. Motte et Meillassoux, teinturiers, rue du Coq-Français, M. Auguste Vandenberghe, âgé de 23 ans, décortonneur, demeurant rue Verte, 16, à Croix, a eu le pouce écrasé entre le bâti du métier et une pièce cartonnée.

Le docteur qui soigne le blessé ayant constaté l'impossibilité presque complète pour lui de soulever son bras, craint une paralysie des muscles radiaux et fait des réservés jusqu'au 5 avril.

DANS LES ESCALIERS

Chez MM. Motte et Blanchot, filateurs, rue de Babylone, M. Georges Inglebert, âgé de 25 ans, ouvrier mécanicien, demeurant rue du Tilleul, cour Bucson, 4, s'est fait une entorse métatarsienne du cou-de-pied gauche en tombant du haut du dos d'un escalier en fer. Quinze jours de repos complet.

MAIN MUTILÉE

Chez MM. Motte et Blanchot, filateurs, rue de Babylone, Mlle Mercier Marie, âgée de 17 ans, bobineuse, demeurant rue Traversière, 8, a eu la main gauche serrée dans un rouleau de machine. En plus d'une violente contusion, le docteur a constaté une tuméfaction douloureuse du dos de la main, au-dessus de l'articulation du médius, mais il n'a pas relevé de fractures appréciables. Le praticien fait des réserves sur ce cas qui concerne les suites probables de cet accident.

DOIGT SANS ONGLE

Chez MM. E. P. et Ch. Toulemonde, fabricants, rue de la Vigne, 33, M. Mesuns Adolphe, âgé de 38 ans, mécanicien, demeurant rue de l'Alma, fort Fraser, 80, a eu l'ongle de l'index droit enlevé par un des rouleaux du chariot du métier.

Le blessé devra prendre un repos de près de trois semaines.

LA CAMBRIOLE

Le malfaiteur qui, dimanche soir, cambriola la demeure de Mme Kinckaert, charcutière, place de l'Abattoir, 6, n'est autre que le jeune de cette dernière, Edmond Jockmaus, âgé de 24 ans.

Après sept ans d'absence, cet individu revint à Roubaix il y a une quinzaine de jours et se présenta chez sa tante, misérablement vêtu. La charcutière eut pitié de lui et pendant trois jours lui donna l'hospitalité. Le quatrième jour elle ne le revit plus.

Dimanche après-midi, Jockmaus rencontra sa tante dans la Grande-Rue et sachant qu'elle allait se promener il en profita pour s'introduire chez elle et la voler.

Jockmaus, que la police recherche, doit être déserteur belge.

COUPS ET BLESSURES

M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, a dressé un procès-verbal à la charge de Henri Roger, âgé de 40 ans, rattacheur, demeurant rue Archimède, 28, pour coups et blessures volontaires sur Dechenick Louis, demeurant rue Jules-Déréanaucourt, cour Haquette, 7. Cette scène s'est déroulée dimanche vers quatre heures de l'après-midi, rue Archimède.

LA FRAUDE

Lundi, vers cinq heures du matin, étant de service au passage Brûlé, les douaniers Dalbecque et Colinet ont arrêté les nommés Louis Impens, 26 ans, teinturier, rue Pierre-Bart, 25 ans, rattacheur, demeurant rue du Chemin-de-Fer, porteurs ensemble de 93 kilos 500 de café belge, valant 70 fr. 50.

L'AMICALE DES RENTREURS

L'Amicale des Rentreurs, dont le siège est chez M. Carlos Cuvelle, rue de l'Alma, 190, organise au profit de sa caisse de secours un grand spectacle de gala, qui aura lieu, au Théâtre de Tourcoing, le dimanche 22 courant. à 6 h. 1/2 du soir. Au programme : « La Fille du Garde-Chasse », drame en six actes; « La Fiole », comédie en un acte ; « Les Brebelles », vaudeville en un acte.

POUR NOS POMPIERS

Voici la copie de la lettre adressée le 16 courant, par la Société Anonyme de Roubaix rue du Curoir, à M. le Capitaine-Commandant de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers :

Monsieur, nous vous faisons un devoir de rendre publiquement hommage aux services rendus par votre compagnie à l'occasion de l'incendie dont nous avons été victimes le 13 courant. Nos pompiers sauvèrent le peu d'extension qu'a pris ce sinistre à la rapidité avec laquelle votre personnel, autant gradé que subalterne, s'est rendu sur les lieux et a du dévouement dont il a fait preuve pendant les 24 heures passées dans notre usine. Veuillez agréer, etc.

Société Anonyme de Roubaix.
Un des directeurs,
H. Carnage.

Inclus, une somme de 200 francs que nous verserons à la caisse des retraites de la compagnie.

LA FÊTE DE GYMNASTIQUE DE « L'ANCIENNE »

Un combat de boxe anglaise

La société l'Ancienne, a donné samedi soir, à l'Hippodrome, une fête de gymnastique très réussie, et qui a fait alors une assistance fort nombreuse. Nous avons remarqué parmi le spectateurs : M. Edouard Roussel, conseiller général, président d'honneur de la société ; M. Cyrille Wacquier, président de l'Association des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais ; MM. René Wilbaux, président de l'Académie de boxe, le docteur Peugniez, l'adjoint commandant Béroi, et le capitaine Lebel, du 5e chasseurs à pied, et la plupart des notabilités sportives de Lille, Tourcoing et Roubaix.

Les divers numéros du programme obtinrent un succès mérité, notamment une série de mouvements avec massues par les vétérans ; une série à mains libres, par les adultes, et une de démonstration de la boxe réglementaire par les membres du comité, que M. Jean Desruelles commanda avec son autorité habituelle.

Un assaut de boxe française, par MM. André Bole et Jean Desruelles, visiut aux deux sportmen des applaudissements mérités, et chacun admira l'élégance et le jeu du maître et de son brillant élève.

M. Desauvages, de Tourcoing, dit avec sa bonhomie coutumière, quelques pasquilles de sa composition, et mit le public en gaieté par ses récits amusants.

Un « criterium de lutte libre », mit en présence les gymnastes Vervacque, Castelain, Mangin, Le comte, Bénard et Defourt. La victoire revint à ce dernier, un superbe athlète, champion de France à la fête fédérale de gymnastique de Clermont Ferrand.

La fête fut clôturée par le combat de boxe anglaise en dix rounds de deux minutes, chacun séparés par un repos de une minute, entre MM. G. Moore, champion anglais, des poids légers, et notre concitoyen, M. Hubert Desruelles, champion de France l'arbitre est M. Fléver, du Boxing-Club de Bruxelles, et le chronoméreur M. Emile Trullans, président de l'Aviron de Roubaix.

Pendant la durée du combat, les deux jeunes adversaires se portèrent quelques coups sérieux, et chacun se plaît à admirer la façon méthodique et sûre dont Moore se défend, et la fougue de Desruelles, qui ne cesse d'attaquer, et par insistance, semble aux yeux de tous assister à une leçon de dessus. Mais Moore résiste admirablement, et pendant les derniers rounds attaque à son tour et fonce quelquefois comme Desruelles.

L'arbitre proclame Moore vainqueur et sa décision fut discutée par la plus grande partie du public. Nous ne saurions prendre parti dans un sport que nous ne connaissons guère, mais, à notre avis, les deux adversaires se valent, et s'ils se retrouvent en présence, la victoire ira tantôt à l'un, tantôt à l'autre, suivant les circonstances, toutefois, Hubert Desruelles devra s'étudier à se servir davantage du bras gauche, qu'il tient constamment à la parade, et dont il n'usait pas à certains moments tirer quelque avantage.

Un de nos confrères conclut que si Moore est vainqueur, Hubert Desruelles n'a pas de bafu !

Ce sera aussi, pour notre part, le mot de la fin, et nous terminerons en complimentant les deux boxeurs et le comité de l'Ancienne, ainsi que son monitteur-chef, M. Locourra.

RACING-CLUB DE ROUBAIX

Le comité et les commissions se sont réunis le vendredi 13 courant, sous la présidence de M. Ed. Bleuez, président. Séance ouverte à 9 h. 20. Il est procédé à l'élection de 5 membres sortants, membres actifs et membres honoraires. Les membres sortants et de 3 membres honoraires sont réélus. Lecture est donnée d'une lettre de l'Union Sportive Tourcoing, demandant le prêt du stade de Tourcoing, pour les courses cycliques. Accord de réception de son annuaire est adressé à l'Amateur Football Association d'Angleterre. Celle-ci demandant différentes photos et quelques renseignements sur le R. C. R., le secrétaire lui répondra. Tournoi général : Le tournoi fixée au 15 mai prochain, sera avancée au 10 avril afin d'y procéder à l'élection de la commission de courses à pied. Le comité offre ensuite le dîner-banquet à tous les spectateurs premiers pour fêter leurs camarades Sertorius, Jenicot, François et Vandendriessche, et leur brillante victoire de Genève (France contre Suisse). Après force toasts et discours, la séance est levée à minuit 15.

FANFARE DELATTRE

La Fanfare Delattre offrira à ses membres protecteurs et honoraires, une soirée artistique d'hiver qui aura lieu le lundi 23 mars, à 8 heures du soir, dans la salle de l'Hippodrome, avec le concours d'artistes distingués du groupe des « Aujourd'hui artistiques parisiennes », sous la direction de M. Lemarchand.

CHEZ LES VÉTERANS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

La 1.560e section des Vétérans des Armées de Terre et de Mer, sous la présidence de M. Victor Castelain s'est réunie en assemblée générale extraordinaire, le dimanche 15 mars, à son siège. Cette section, qui avait pour but de fonder une société de réassurance, dénommée « La Croix Tricolore », qui s'inspire d'un double sentiment : le sentiment de camaraderie entre anciens militaires, et celui du mutualité.

Cette institution amènera certainement un nombre considérable de nouveaux sociétaires, puisque, en cas de décès, les ayant-droits recevront intégralement toutes les cotisations versées.

Il y a donc lieu de féliciter le président, M. Victor Castelain, qui en a été le promoteur, et le grand nombre de vétérans qui ont bien voulu adhérer à cette œuvre.

Après la lecture du rapport du comité et du règlement qui ont été approuvés, il a été procédé à la nomination du conseil d'administration, qui a été élu à l'unanimité et se trouve ainsi composé : MM. Henri Bouchez, président ; Emile Cuvelier, vice-président ; Neuwjans Polyeurpe, trésorier ; Martial Espinous, secrétaire.

Les adhésions et cotisations reçues chez le trésorier de la Croix Tricolore, boulevard Gambetta, n° 42, à partir de ce jour.

SAVON MARCKO Parfumerie et Savonnerie Victor VAISSIER

FESTIVAL DU FONTENOY

Réunion du Comité général du 13 courant

Le président donne lecture des adhésions définitives des sociétés; leur nombre dépasse toute espérance et au point de vue artistique ce festival sera un des plus beaux qu'ait vu Roubaix.

Dans le nombre des sociétés ayant adhéré nous relevons 25 ½ d'harmonie et fanfares, ce qui permettra un défilé des plus bertis et des plus entraînants. L'affiche qui donnera le programme et qui sera publié sous peu indiquera tous les efforts accomplis pour obtenir un tel résultat.

Le dévouement du président et du comité dans l'organisation de ces fêtes a eu son retentissement au loin. Ainsi une société de l'Yonne nous a envoyé son adhésion; elle parcourra par conséquent 500 kilomètres pour participer à ces fêtes, également une société d'Anvers nous promet son concours.

Le comité prie les sociétés qui sont en retard mais ayant voté leur concours, de bien vouloir envoyer leur feuille d'adhésion officielle afin d'arrêter le programme définitif.

GRAND-THEATRE

La tournée Dorlet nous a donné dimanche la *Petite Fonctionnaire* dans des conditions bien que nous doutons qu'elle obtiennent encore le moindre succès à Roubaix.

Il n'est pas permis de présenter au public un ensemble aussi médiocre et décousu qui n'avait même pas pris la peine d'apprendre leurs rôles. A part Mlle Dorlet et le souffleur nous ne voyons personne à complimenter, et franchement nous ne pouvons nous expliquer comment la commission des théâtres a pu être amenée à accorder un subvention à une tournée semblable. Il y a mieux à faire avec les finances municipales et quelqu'un qui touche de près à M. le maire l'a clairement fait comprendre en siffiant de telle façon.

Quant à *Sélection*, fantaisie japonaise, qui terminait le spectacle, l'auteur n'a pas dû se fatiguer beaucoup les méninges pour mettre sur pied cette œuvrette, bonne tout au plus pour une soirée montmartroise, mais qui semblait perdue au milieu du cadre, on ne voit sur la vaste scène de l'Hippodrome.

Nous espérons que dorénavant la commission municipale des théâtres se renseignera avant de subventionner ainsi des tournées aussi volées.

C. D. F.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Emile Tack, rue de Blanchemaille. — Aimé Dufosse, rue Pompierre, cour Orange, 4 — François Deville, rue d'Estaing — Charles Pierre Dumortier, rue Christophe-Colomb, 17 — Isabelle Vandoorselaere, rue Pajot, 40 — Jules Delmelle, rue Christophe Colomb, 51 — Marcel Ancelet, rue de la Chaussée, cour Lepetit, 6 — Eugène Vandenbrouck, rue de la Balance, 145 — Pierre Clément, boulevard de Cambrai.

MARIAGES. — Entre : Ernest Leplat, conducteur de train, rue Jeanne Comtinet, 13 et Germaine Mallier, domestique, rue Horne, 39 — Ayrle Taelman, tisseurd, rue de la Vigne, cour Sainte-Thérèse, 3 et Maria Dekeulenaere, épluchoeuse, boulevard de Beffroi, 50 — Auguste Vandevaere, cordonnier, rue du Fontenoy, 89 et Gabrielle Six, ménagère, rue du Fontenoy, 112.

DÉCÈS. — Louis Morela, 21 ans, tisseurd, rue de la Perche, cour Briet, 6 — Charles Devame 73 ans, appréteur, avenue Julien Lagache — Pierre Vandenbrouck, 73 ans, cordonnier, rue Beaulieu, 807 — Stéphanie Gras, 73 ans sans profession, rue Danemarkin, 59 — Marie Paris, 65 ans, ménagère, rue de Monsieur, cour Dubolpaine. — Ferdinand Hoormaert, 70 ans, cordonnier, rue de la Conférence, 25 — Françoise Sanclorum, 87 ans, sans profession, rue de l'Hospice — Yvonne Leperci, 4 mois, rue de Croix, 64.

TOURCOING

La manifestation de sympathie

EN L'HONNEUR DE M. VICTOR FLAMENT

Conseiller général et Adjoint au Maire

Hier, à onze heures et demie du matin, tous les chefs des divers services municipaux, employés de mairie auxquels s'étaient joints le personnel des services administratifs des Hospices et du Bureau de bienfaisance, MM. les directeurs et professeurs de l'Ecole des Beaux-Arts, MM. les commissaires de police, MM. les contrôleurs des contributions, étaient réunis pour offrir à M. Victor Flament, conseiller général et adjoint au maire, leurs félicitations à l'occasion de son élévation au grade de chevalier de la Légion d'Honneur.

La cérémonie a eu lieu dans la salle des délibérations du conseil municipal.

Prenant la parole au nom de tous, M. Ghislain Dramais, secrétaire général de la mairie, s'est exprimé dans les termes suivants :

Allocution de M. Dramais, secrétaire général

Me faisant l'interprète des chefs, employés et agents de tous grades des divers services municipaux, charitables et hospitaliers, et aussi au nom de MM. les professeurs de l'école des Beaux Arts, de MM. les commissaires de police et de MM. les contrôleurs des contributions directes, qui ont bien voulu se joindre à nous, j'ai l'honneur, M. l'adjoint, de vous présenter toutes nos félicitations pour la haute distinction que le gouvernement de la République Française vous a décernée, reconnaissant ainsi les services signalés que vous avez rendus à la chose publique, et aussi immédiat à la ville de Tourcoing.

Qu'il me soit permis, plus spécialement, au nom de ceux dont, pendant quelques années, vous fûtes le collègue dans le service à la tête duquel j'ai l'honneur d'être placé, de vous dire combien il leur a été agréable d'apprendre que leur ancien camarade était nommé au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Aussi, suis-je heureux, M. l'adjoint, de vous offrir, avec ses vœux, nos meilleures félicitations et l'assurance de notre dévouement. (Applaudissements).

Allocution de M. Victor Flament

M. Flament remercie en excellents termes :

Chers camarades, dit-il, permettez à celui qui, comme on vient de le rappeler fort à propos, fut votre ancien collègue, de vous dire combien il est touché de la démarche que vous accomplissez aujourd'hui en son honneur, à l'occasion d'une distinction qu'il n'aurait osé ambitionner.

Oui, je me souviens qu'à mes entrées du régiment, j'eus l'honneur d'appartenir aux services municipaux de la ville de Tourcoing, et je m'en souviendrai toujours. Et aujourd'hui que je suis adjoint, que je fais partie de l'administration, je me représente qu'il est parfois plus facile d'obéir que de commander.

Soyez assurés que toujours, au titre d'ancien camarade, je m'efforcerai, dans la mesure compatible avec les exigences budgétaires, de faire pencher la balance en faveur des modestes serviteurs de la ville, dont jadis je partageais le sort.

M. Victor Flament dit ensuite combien il portera avec fierté cette distinction décernée par le gouvernement de la République à celui qui fut et restera toujours un modeste mais ardent défenseur.

Puis le nouveau chevalier se retournant vers ses collègues de l'administration, MM Lecomte, Salembier et Maurice Cordier sollicite en faveur des employés municipaux une demi-journée de congé.

MM. les membres de l'administration sont heureux de faire droit à cette demande tormulée si gentiment et impatiemment exécutée.

A la suite de cette première réception la commission de l'Association Amicale et Mutuelle de la Police municipale s'est présentée pour offrir au nouveau chevalier ses félicitations.

M. Charles Six, président, a porté la parole en ces termes :

Monsieur le conseiller général et adjoint,

C'est pour nous tous une mission bien agréable de venir, au nom de l'Association amicale et mutuelle de la police de Tourcoing, vous apporter leurs félicitations pour la distinction si méritée que vous venez de recevoir.

Le gouvernement de la République ne pouvait mieux faire que de récompenser l'un de ses plus fidèles et dévoués serviteurs.

Les hautes qualités administratives, les éminents services que vous avez rendus et que vous ne cessez de rendre à la ville de Tourcoing et à la République, ont fait de vous l'orgueil de nos concitoyens.

C'est pourquoi, M. le conseiller général et adjoint, nous sommes heureux et fiers de vous féliciter bien sincèrement au nom de notre chère amicale, et de vous dire combien nous avons ressenti de joie en apprenant votre nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Veuillez, en cette heureuse circonstance, M. le conseiller général et adjoint, accepter ce modeste bouquet, gage de notre estime et de notre sympathie, et recevoir en même temps les remerciements des membres de l'association pour l'appui moral, le dévouement et la sympathie que vous ne cessez de nous témoigner.

M. Victor Flament a remercié les membres de l'Amicale de la Police et leur a dit toute sa sympathie, après quoi il s'est entretenu cordialement avec eux. Il a même trouvé de son ami M. Emile Lecomte, qu'un jeu de jacquet soit joint à cette quête pour l'Amicale pour charmer les heures de loisir des agents.

LE COMITÉ CENTRAL DE LA SOLIDARITÉ REPUBLICAINE CHEZ LES NOUVEAUX LÉGIONNAIRES

Hier soir, la plupart des membres du comité central de la Solidarité Républicaine se sont rendus chez MM. Victor Flament, conseiller général, adjoint au maire, et chez M. François Malfait, ancien conseiller général, adjoint et ancien vice-président du Comité républicain, pour les féliciter de leur récente élévation au grade de chevaliers de la Légion d'honneur.

Le comité a offert à chacun des nouveaux légionnaires un objet d'art, destiné à perpétuer le souvenir de la joie ressentie par tous ils par tous les membres, en présence de la récompense méritée qui leur est accordée par le gouvernement de la République, en reconnaissance de ce qu'ils ont rendus à la chose publique et à leur ville natale.

Les deux côtés, il est à peine besoin de le dire, les réceptions furent empreintes de la plus grande cordialité.

Dans le salon ami M. Victor Flament, c'est M. Henri Lecomte qui s'est fait le porte-parole des assistants pour traduire la satisfaction que tous ces vrais républicains ont éprouvé en voyant attribuer la croix d'honneur à un ancien du peuple, fils de ses œuvres, et qui, se souvenant de ses origines, sait se consacrer à la cause des humbles.

M. Victor Flament a remercié et exprimé combien il était touché de la démarche de ses amis du Comité républicain.

De tous les témoignages de sympathie qui lui ont été prodigués, aucun, assurément, ne pouvait lui être plus sensible.

Il a bringué et chanté en l'honneur de la République et de ceux qui le servent avec un noble dévouement, comme l'a fait et continuera à le faire le citoyen Flament.

M. François Masure-Six a été également très visiblement touché de la démonstration de vive sympathie dont il a été l'objet de la part des membres du Comité républicain.

C'est M. Maurice Cordier, adjoint, qui s'est fait, près du nouveau légionnaire, l'interprète des sentiments de gratitude profonde que chacun conserve à son égard. Les services rendus par M. Masure ne sont pas oubliés, et les vieux démocrates qui ne sont pas des ingrats, savent, lorsque l'occasion s'en présente, témoigner de leurs sentiments reconnaissants.

M. François Masure-Six s'est déclaré confus des témoignages de sympathie dont on le fait lui prodiguer. Il a remercié du fond de son cœur, et a terminé son allocution au cri de : Vive la République !

Un vivat a été ensuite chanté en l'honneur du nouveau chevalier, qui a remercié avec charme.

AGRESSION

L'avant-dernière nuit, vers minuit, un couple de jeunes gens, M. Louis C..., 22 ans, demeurant rue du Brun-Pain, et Mlle Jeanne V..., rue de la Cité, passait à l'angle de la rue du Moulin, lorsqu'il fut assailli par cinq individus. Le couple fut rossé de coups et le jeune homme fut frappé d'un coup de couteau à l'omoplate.

Le couple put regagner le domicile du jeune homme et le docteur Vernersch vint donner des soins à ce dernier. Il suture la blessure, large de 4 centimètres, mais heureusement peu grave.

Un commomateur, M. Richard F..., se mit à la recherche des agresseurs et les rejoignit, mais dût battre en retraite devant les démonstrations hostiles dont il fut l'objet de leur part. Une enquête est ouverte.

LES POIVROTS

La gendarmerie a appréhendé le nommé Désré M..., 21 ans, peigneur, rue de Dennain, pour ivresse.

Charles L..., journalier, rue du Jura, a été écroué au violon par le brigadier Erthiois.

— Ferdinand B..., manœuvre, entre qu'il était ivre, s'est rebellé contre les agents Olivier et Bouessement.

UN CHEVILLEUR SANS GÊNE

Le sous-brigadier Engelaere a relevé une double contravention à charge d'un cheville, Jules C..., demeurant à Ingelmunster, qui traversait le square de l'Hôtel de Ville avec une voiture contenant 600 kilos de viande. Un linge sale recouvrait la marchandise.

ARRESTATION

La gendarmerie a arrêté le nommé Joseph Lebrun, 58 ans, sans profession ni domicile fixe, qui se livrait à la mendicité.

SYNDICAT D'OUVRIERS PEINTRES

Mardi 17 mars, chez Noël Vantieghem, place des Halles, réunion pour la commission administrative et de contrôle.

LE BAL DE L'AMICALE COLBERT

L'Amicale de l'Institut Colbert clôturait, samedi dernier, la série de ses fêtes d'hiver par un bal de famille, qui a obtenu un très grand et légitime succès. Bonne organisation, très jolie salle, toilettes élégantes peut-coup d'entrain, excellente tenue, telles ont été les caractéristiques de cette jolie fête à laquelle de nombreux familles s'étaient donné rendez-vous, et que les intelligentes danseurs n'ont guère qu'à regretter qu'elle se soit terminée aussi tard.

L'Amicale de l'Institut Colbert existe depuis très longtemps et on y garde des traditions, entre autres celle de couronner une année-fête particulière tout évènement heureux qui arrive à l'un de ses membres. C'est pourquoi, entre deux danses, le comité de l'Amicale profita de la circonstance réunissant un nombre d'anciens élèves de l'Institut Colbert, pour féliciter comme il convenait, M Flament, membre d'honneur, de la haute distinction dont il vient d'être l'objet.

Ce fut M. Wagnon, président, qui, dans une improvisation simple et de bonne conduite, exprima les sentiments de ses camarades à l'égard du nouveau décoré, à qui il remit, en souvenir, au nom de l'Amicale, une superbe « Croix de la Légion d'honneur » de Plaut, ému, touché que surpris par cette manifestation toute spontanée, remercia vivement ceux qu'il appelle volontiers ses camarades de l'Amicale. Puis il reçut du gouvernement de l'Amicale de l'Institut Turgot de Roubaix, représenté par ses très aimables président et trésorier, et celles de M. Bigot, proviseur du Lycée ; de M. Demolon, directeur de l'Institut Colbert ; de M. Jacquet, directeur des Beaux-Arts ; de M. Viet, conquêteur d'ordonnancement, etc. Ce bal reprit ensuite plus animé que jamais. Une dernière farandole le clôtura et chacun se retira emportant un excellent souvenir de cette belle soirée.

DANS LA POLICE

Le commissaire de police, M. Lecomte, a été chargé, par M. le maire, de l'enquête administrative à faire au sujet de l'incendie survenu le 13 courant, rue des Carlines.

Etat-Civil

Naissances. — Ernest Dupuis, 7 mois, rue de Raymonde Dalle, 20 — Jeanne Lemaire, 7 mois, rue Jacquard, 84 — Marcel Lemaire, 7 mois, rue du Touquet, 56.

Décès. — Lucien Coppin, 21 ans, rue de la Paix, 22 — Ernest Fouquet, 21 ans, rue de la Paix, 22 — Ernest Fouquet, 21 ans, rue de Dunkerque, 222 — Ernest Fouquet, 21 ans, rue de la Paix, 22 — Ernest Fouquet, 21 ans, rue de la Paix, 22 — Lucien Coppin, 21 ans, rue de la Paix, 22 — Marie Desodeu, 14 ans, rue Neuve, 1.

BITAT-CIVIL

Mariages. — Ernest Dupuis, 7 mois, rue de Raymonde Dalle, 20 — Jeanne Lemaire, 7 mois, rue Jacquard, 84 — Marcel Lemaire, 7 mois, rue du Touquet, 56.

Décès. — Lucien Coppin, 21 ans, rue de la Paix, 22 — Ernest Fouquet, 21 ans, rue de Dunkerque, 222 — Ernest Fouquet, 21 ans, rue de la Paix, 22 — Ernest Fouquet, 21 ans, rue de la Paix, 22 — Lucien Coppin, 21 ans, rue de la Paix, 22 — Marie Desodeu, 14 ans, rue Neuve, 1.

AUTOUR DE LILLE

WATTRELOS. — Un notable commerçant de la place de Tourcoing, M. Vanrenne, a été victime d'un vol de 1.000 francs. Nous citerons spécialement M. et Mme Vanrenne, marchands de Tourcoing ; MM. Vanrenne, et Vanrenne, fils, et Mlle Vanrenne, sœur du grand talent ; Duquesne, Lagrange, Lemaire, Ri Leconte, qui ont charmé l'auditoire par le choix de nombreux chants de jeune homme, applaudissements bien mérités tout comme les divers morceaux.

— A MM. Delille, le dévoué directeur de l'Usine et Florent Pollet, président de l'Amicale, nous adressons de cette belle fête, nos meilleurs félicitations spéciales.

Voici la liste des numéros gagnants de la tombola :

1461	798	295	411	936	1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]
1522	1392	1007	1224	1027	1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]
1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]
1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]
570	1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]
1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]
714	1[illegible]	1[illegible]					

Les lots non réclamés avant le 1er avril [illegible] seront vendus au profit de l'œuvre.

MARCQ-EN-BARŒUL. — Mariages. — Entre : Jules — Wastyn Jules — Blanchemaison Jules — Ruy Edmond — Lejeune Louis, Corne Marie.

PUBLICATIONS DE MARIAGE. — Entre : Dubreuvelle Victor et Hanque Marthe — Dubiquet Jean — Dubiquet Jean, 1 mois.

Décès. — Lecocq Clémence, 81 ans — Mouchin Léonie, 7 mois ; — Moulart Marie, 3 mois, 1 demi.

PETITE CORRESPONDANCE

Droit pénal

L. M. N. — La question que vous posez est très [illegible] et est de plus délicate, en théorie, [illegible] dès que des cas concrets se présentent. Un [illegible] homme par exemple, un [illegible] et [illegible] clairement une [illegible] [illegible] le cas contraire, c'est-à-dire si c'est le mari [illegible] a fait, sans le savoir, un [illegible] [illegible] chance d'abord, si l'on peut prétendre [illegible] chance en l'espèce. En réalité, il n'est pas [illegible] officiel, et le Code pénal ne vous [illegible] [illegible] se faire, que l'affaire ne [illegible] [illegible] [illegible]